

Concertation pour l'actualisation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) du quartier Bordeaux Nansouty / Saint Genès Le 4 octobre 2023

Présentation par Corinne PIN du bureau d'étude Agoracité

avec le soutien de la Mission Handicap et Accessibilité à la Cité (M.H.A.C.) / Direction
Générale des Solidarités et de la Citoyenneté (D.G.S.C.) – Ville de Bordeaux

Présents :

- **Olivier ESCOTS** : Adjoint au maire en charge du handicap et de la lutte contre toutes les discriminations
- **Camille CHOPLIN** : Adjointe au maire du quartier Nansouty/ Saint-Genès
- **Virginie FERRAND-DROUILLER** : Secrétaire générale du quartier Nansouty/ Saint-Genès
- **Corinne PIN** : Chargée d'étude (bureau d'étude Agoracité) – diagnostic PAVE
- **Laurence GUERINEAU** : Cheffe de projet accessibilité – Bordeaux Métropole
- **Nathalie BAYNARD** : Responsable au service territorial 9 à la direction de la gestion de l'espace public de Bordeaux Métropole
- **Estelle GOBLET** : Gestionnaire de l'accessibilité – Mission Handicap et Accessibilité à la Cité (MHAC) / DGSC – Ville de Bordeaux
- **Christophe CANDELIER** : Chargé de mission accessibilité à la MHAC
- **Quentin OULIERES** : Assistant de direction – MHAC
- **Tiffany COUDOUGNES** : chargée de mission inclusion à la MHAC
- **Représentants d'associations** :
 - Association Cauderes
 - Association des Riverains du Quartier Saint-Genès - ARQSG
 - Comité de quartier Bordeaux Sud
 - Association ApiDV
 - Association Différent comme tout le monde
- **Usagers du quartier et du club sénior Albert 1er**
- **Usagers du quartier**
Soit 36 participants.

Diffusion : participants & invités

Eléments de contexte :

Plan d'Aménagement de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) : Lancement de la phase de concertation sur le choix des rues à rendre accessibles en priorité (définition du périmètre et des priorités du PAVE) pour le quartier Nansouty / Saint Genès.

Ordre du jour :

1. Présentation des objectifs et des moyens mis en œuvre pour établir le diagnostic des cheminements piétons dans le quartier :	2
2. Problèmes d'accessibilité rencontrés sur certaines configurations de rues (échanges) :	4
Observation : la végétation grandissante représente parfois un problème de circulation sur les cheminements piétons.	4
Observation : problématique liée aux obstacles mobiles (vélos, poubelles, encombrants...).	4
Signalement : certaines configurations de circulations de voitures ou de vélos se révèlent dangereuses pour les piétons (à l'endroit des passages piétons notamment).....	4
Signalement : cheminements détériorés qui peuvent représenter un risque de chute	4
Panneaux publicitaires :	5
3. Actualisation des périmètres et des priorités : ajout par les participants de rues qui n'avaient pas été intégrées au PAVE et réflexion sur la planification des travaux :	5
Rue de Bègles :	5
Rue de Ségur :	5
Rue Paul Antin :	5
Rue Cazemajor :	5
4. Informations complémentaires :	6
Signalement en cas de dégradation des cheminements :	6
Signalement en cas de dégradation au niveau d'une station de transports :	6
Accessibilité durant les travaux de voirie :	6
Zone de rencontre :	6
Informations sur les feux sonores utiles aux personnes malvoyantes :	7
Informations sur les pistes cyclables :	7

1. Présentation des objectifs et des moyens mis en œuvre pour établir le diagnostic des cheminements piétons dans le quartier :

Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) est un guide permettant de sélectionner les rues nécessitant des travaux de mise en accessibilité et d'établir une programmation de travaux.

Le choix du périmètre (choix des rues à rendre accessibles) et des priorités (planification des travaux à réaliser à court, moyen ou long terme), sont l'objet de cette concertation.

Sur les 600km de voirie existant pour la ville de Bordeaux, 90km ont été sélectionnés en 2017 lors de la réalisation du premier diagnostic.

Il s'agit des axes qui amènent à des bâtiments publics ou de cheminements entre établissements recevant du public (crèches, écoles, lycées, collèges, mairie de quartier, associations, résidences pour personnes âgées, commerces, relais d'assistantes maternelles, arrêts de bus, de tram...).

Il s'agit d'actualiser ce diagnostic (en fonction des travaux déjà réalisés, ou des nouveaux cheminements les plus utilisés...).

Ceci permettra d'amener le PAVE actualisé au vote par le conseil métropolitain en 2024.

Il pourra servir ainsi d'outil de pilotage des travaux à envisager sur les années à venir.

Une fois approuvé et voté, l'ensemble des éléments qui constituent ce plan seront mis à disposition du public.

Une révision du plan sera réalisée tous les 3 ans.

Les personnes qui souhaitent suivre le sujet et/ou participer régulièrement à l'amélioration de l'accessibilité des cheminements piétons sur leur quartier, pourront se signaler à la Mission Handicap et accessibilité via :

cvh@mairie-bordeaux.fr.

Principes :

L'évaluation des cheminements s'effectue sur la base des conditions d'accessibilité définies dans la loi du 11 février 2005 (Arrêté du 15 janvier 2007) et sur la norme AFNOR.

Ainsi, la largeur de cheminement souhaitable est de 1,80m,

Avec **une largeur de 1,40m libre de tout obstacle** (fixes : armoires électriques, poteaux... ou mobiles : stationnement anarchique sur une longue séquence, vélos accrochés...).

Pour rappel, la largeur de passage minimum pour un fauteuil roulant est de 90cm.

Tout ce qui facilite l'usage des cheminements par tous est également évalué (abaissé de trottoir, présence de bande d'éveil à la vigilance, largeur entre les potelets...)

Les bandes d'éveil à la vigilance (BEV) doivent être de la largeur des passages piétons (c'est un défaut de voirie lorsqu'elle n'est que de la moitié de la largeur du passage piétons).

Celles-ci ne doivent pas induire en erreur une personne malvoyante par un emplacement inadapté.

Il s'agit d'améliorer au maximum les cheminements

en tenant compte des contraintes existantes (présence d'arbres à conserver, contrainte architecturale...).

La voirie représente un espace réduit qui conjugue plusieurs usages qui peuvent être en conflit avec présence d'obstacles fixes ou mobiles (circulation piétonne, signalétique pour voitures, panneaux publicitaires, armoires électriques, potelets pour réduire le parking anarchique qui vient réduire la largeur de passage, ramassage des bacs d'ordures, vélos accrochés sur barrières...).

Dans le cas où un seul côté peut être rendu accessible, celui-ci est choisi en fonction des contraintes, mais aussi en fonction de la continuité de la chaîne de déplacement, ou de l'emplacement des services à rendre accessibles en priorité par l'amélioration de la qualité du cheminement.

2. Problèmes d'accessibilité rencontrés sur certaines configurations de rues (échanges) :

Observation : la végétation grandissante représente parfois un problème de circulation sur les cheminements piétons.

Une personne s'exprime en faisant part de la problématique qu'elle rencontre avec des plantes grimpantes qui empêchent parfois le passage, et les herbes hautes au sol qui gênent les déplacements. Cette observation se retrouve dans de nombreuses villes.

- ⇒ **Réponse :** l'existence d'une charte de permis de végétaliser permet de transmettre les bonnes pratiques en termes de végétalisation et d'entretien.
[Végétaliser les rues, pour les riverains | Bordeaux](#)
[Charte de permis de végétaliser \(bordeaux.fr\)](#)
- ⇒ Le brûlage n'est pas possible afin d'éviter de dégrader les matériaux constituant les cheminements.
L'entretien et le désherbage manuel des trottoirs doivent être assurés par l'occupant afin de garantir un espace de circulation pour les usagers piétons et PMR.
- ⇒ Les services de Bordeaux Métropole effectuent la taille des arbres et l'évacuation des branches et feuilles positionnées sur l'espace public.

Observation : problématique liée aux obstacles mobiles (vélos, poubelles, encombrants...).

- ⇒ M. ESCOTS précise qu'une campagne de communication va être réalisée pour améliorer le comportement des riverains et améliorer le vivre ensemble (rentrer ses poubelles, ne pas placer des encombrants qui gêneraient le passage...). Une quantité importante d'arceaux de vélos ont été mis en place sur l'ensemble de la ville pour éviter de les accrocher sur un poteau ou sur une barrière.

Un habitant souligne son souhait d'un passage du personnel de la mairie sur ces situations pour que les gens soient rappelés à l'ordre si besoin.

Signalement : certaines configurations de circulations de voitures ou de vélos se révèlent dangereuses pour les piétons (à l'endroit des passages piétons notamment).

Point dangereux sur l'entrée de la rue de Caudérès en sortant du boulevard.

- ⇒ **Etudier la sécurisation du passage piéton à cet endroit.**
Les voitures ne ralentissent pas à l'endroit du passage piéton.

Signalement : cheminements détériorés qui peuvent représenter un risque de chute

- Bulles dans le revêtement du cheminement sur lesquelles on peut buter à l'angle de la rue Cazemajor et de la rue de Bègles.
- Boulevard Albert 1^{er} entre barrière de Toulouse et Barrière de Bègles : trottoir avec des obstacles divers => **demande de réaliser des travaux et des sensibilisations** pour améliorer la circulation des personnes âgées qui vont au club séniors Albert 1^{er}.

Panneaux publicitaires :

Le nouveau contrat d'occupation du domaine public a prévu la dépose des grands panneaux en 4 x 3 m. En contrepartie, des plus petits panneaux ont été installés.

L'implantation de ces panneaux respecte les règles d'accessibilité (largeur pour les piétons, rappel au sol pour détection par les cannes blanches).

Toutefois, il est vrai que la remise en état des abords n'a pas été faite rapidement par ENEDIS.

3. Actualisation des périmètres et des priorités : ajout par les participants de rues qui n'avaient pas été intégrées au PAVE et réflexion sur la planification des travaux :

Rue de Bègles :

La rue de Bègles est à ajouter car elle représente un axe de mobilité important. Elle est à la jonction entre Bordeaux Nansouty Saint-Genès et Bordeaux Sud et n'est pas illustrée comme faisant partie du périmètre sélectionné malgré son importance.

Rue de Ségur :

Cette rue présente une partie très étroite avec impossibilité de passage de fauteuils roulants. Problématique d'accessibilité entre la rue Magenta et la rue des Treuils signalée par les riverains (partie non comprise dans le PAVE).

Les riverains signalent des conflits d'usage avec les voitures ainsi que des problématiques d'encombrement des trottoirs à résoudre sur la rue de Ségur et la rue Treuil. Les voitures ne ralentissent pas au niveau des chicanes.

Rue Paul Antin :

Ne fait pas partie du PAVE mais toute cette rue va être refaite dans le cadre d'un projet d'aménagement global qui sera réalisé en 2025. Le trottoir est déjà aux normes.

Rue Cazemajor :

Le projet de la rue aux enfants sera réalisé pour cette rue qui sera piétonnisée. Il tient compte des normes d'accessibilité pour les cheminements piétons.

Les priorités pour les travaux à réaliser à court, moyen et long terme sont validées (cf. plans sur présentation ci-jointe).

4. Informations complémentaires :

Signalement en cas de dégradation des cheminements :

Si la dégradation représente un danger, notamment avec risque de chute,
(dalles cassées, trous profonds de plus de 2cm avec risque d'accident ou de chute...):

=> Appeler Allo proximité au 05 56 10 33 33

Ou utilisez l'application Bordeaux proximité

Ou utilisez le formulaire en ligne.

Informations via le lien : [Allo mairie proximité | Bordeaux](#)

(n'hésitez pas à **transmettre les photos** pour plus de précisions sur le problème soulevé, et pensez à **donner l'adresse précise du problème** pour qu'il soit plus facilement repéré).

Pour un trou dans la chaussée ou sur le cheminement piéton, présentant un risque de chute d'un cycliste ou un piéton, l'intervention peut être réalisée très rapidement en fonction du degré d'urgence.

Le pôle territorial en charge de la voirie possède une équipe d'urgence qui est présente en permanence, jour et nuit.

Signalement en cas de dégradation au niveau d'une station de transports :

Pour les réclamations concernant des dangers sur les cheminements (dans le Gabarit Limite d'Obstacle (GLO)) **aux abords des stations de transports**, envoyer un mail (avec photos illustratives et adresse précise si possible) à : tbm.relation-clients@infotbm.com, ou directement sur le site infotbm.fr.

Accessibilité durant les travaux de voirie :

La sécurité et l'accessibilité des cheminement provisoires, doivent être maintenus pendant la durée des travaux.

Le personnel de la ville ne peut pas surveiller systématiquement tous les endroits sur lesquels sont réalisés les travaux, mais les agents se déplacent rapidement en cas de signalement.

⇒ **Signaler les problèmes d'accessibilité liés aux travaux au chargé de proximité correspondant :**

- Ludivine Manzi, chargée de travaux - 06 20 33 85 53

- Matthieu Salomon, chargé de proximité Nansouty / Caudérès / Bègles - 06 20 33 85 67

- Hugo Laqui, chargé de proximité St Genès / Brun / Bergonié - 06 20 33 94 85

Voir informations sur : [Mairie de quartier Nansouty Saint Genès | Bordeaux](#)

Zone de rencontre :

Le code de la rue depuis 2008, a mis en avant les zones 30 et les zones de rencontre.

Une zone de rencontre se définit par un panneau et un marquage au sol, mais également une réflexion sur le réaménagement de la rue dans son ensemble.

Dans cette zone, le piéton est prioritaire, ce qui demande une pédagogie importante pour le rappeler aux vélos ou aux automobilistes.

Il y a en général beaucoup de plantations.

Il est alors nécessaire de tout casser pour tout requalifier pour réorganiser les espaces de la rue.

De nombreuses rues, au vu de leur configuration (trottoirs très étroits de part et d'autre...), ne pourront pas être mises aux normes. Il peut être parfois nécessaire d'utiliser cette pratique.

Informations sur les feux sonores utiles aux personnes malvoyantes :

Les feux sonores sont utilisés avec une commande transmise par Bordeaux Métropole en cas de besoin. Les modifications peuvent être faites au cas par cas.

Il est remarqué que le signal sonore est parfois un peu court.

Equiper tous les feux peut être source d'accident suivant la configuration du carrefour, car le repère sonore doit indiquer une information claire.

Pour signaler un défaut sur un feu sonore :

- envoyer un mail à pccirculation@bordeaux-metropole.fr
- ou téléphoner au 0800 320 533 (numéro vert gratuit)

Pour toute nouvelle demande :

- envoyer un mail à Fabrice MAGNIER, responsable du service Gestion Trafic à f.magnier@bordeaux-metropole.fr
- ou téléphoner au 05 56 99 88 35

Informations sur les pistes cyclables :

Une délimitation tactile de la piste cyclable (rarement présente) **facilite son repérage par les personnes malvoyantes.**

La délimitation doit être également visuelle par peinture au sol.

Ces repères doivent indiquer clairement si le piéton (malvoyant ou non) est sur la piste cyclable ou à l'extérieur de celle-ci.

Pour les conflits d'usage avec les vélos qui rouleraient sur les trottoirs, s'adresser à la mairie de quartier pour signaler le problème.

Remerciements à l'ensemble des participants
qui ont permis d'alimenter la richesse des échanges
pour améliorer les cheminements piétons
sur le quartier Nansouty / Saint Genès.